

CHARTRE DE LA COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE QZD

Préambule

En 2021, les associations lyonnaises Zéro Déchet Lyon et Mouvement de palier, avec la Ville de Lyon et la Mairie du 9^e arrondissement, lancent le premier Quartier Zéro Déchet (QZD) à Lyon. Le projet, soutenu financièrement par la Ville de Lyon et l'ADEME, a vocation à fédérer l'ensemble des initiatives individuelles et collectives en faveur de la réduction des déchets sur un territoire concentré principalement entre la place Valmy et la Grande rue de Vaise, jusqu'aux rues de Bourgogne et Marietton d'une part, et vers Gorge de Loup d'autre part.

Peuvent être membres de la commission les habitantes et habitants, les représentant-es d'associations, les structures de quartier, les personnes morales de droit privé, et les élu-es du conseil d'arrondissement, souhaitant s'investir dans la pérennisation du Quartier Zéro Déchet.

1. Objectifs de la commission

La commission extra-municipale QZD est créée pour fédérer l'ensemble des initiatives ayant trait à la promotion du zéro déchet et à la lutte contre les gaspillages dans le quartier Valmy et ainsi poursuivre la dynamique Quartier Zéro Déchet initiée depuis 2021 en perpétuant des initiatives déjà lancées et en en créant de nouvelles. La commission est une instance partenariale, participative et conviviale. Elle répondra au respect de la philosophie de la démarche zéro déchet et de son cadre légal (hiérarchie de gestion et traitement des déchets - code de l'environnement) en privilégiant les actions tenant à l'évitement, la prévention, le réemploi et la réutilisation avant toute action sur le recyclage, le traitement ou la propreté.

Elle a pour vocation de proposer des animations, ateliers, actions, formations et événements au sein du Quartier Zéro Déchet, de favoriser l'échange et le partenariat entre ses membres, d'assurer la pérennisation de l'expérimentation du Quartier Zéro Déchet et de participer à son orientation future. Elle participe à évaluer les impacts du Quartier Zéro Déchet et co-construire les bilans annuels.

2. Missions et limites de la commission

2.1 Organisation des temps forts

3 temps forts sont prédéfinis : la Voie est Libre (édition printemps ou automne), la Semaine européenne de réduction des déchets (3^e semaine de novembre) et un événement de bilan festif de l'année en fin d'année scolaire.

Les membres de la CEM participent à la définition, construction et mise en œuvre des animations, manifestations, conférences, événements internes et externes de ces 3 temps forts.

2.2 Organisation de projet

Tout membre de la CEM peut proposer de porter un projet au sein de la CEM en dehors de ces 3 temps forts. Un projet est une action concrète menée par un membre de la commission.

La ou le porteur du projet s'entoure des personnes volontaires pour être en mesure de le faire aboutir dans un laps de temps prédéfini. Les séances de la commission servent à : présenter et discuter la pertinence des projets, solliciter des avis, améliorations ou des participations aux autres membres de la commission. Les commissions n'ont pas pour objet de conduire effectivement les projets : ces projets seront travaillés ultérieurement par les membres de la commission intéressé-es. Les membres de la commission décident collégalement des projets à mettre en œuvre.

Les contours des projets présentés par le porteur de projet auront été travaillés préalablement avant présentation à la CEM :

- Spécifique : le projet doit être défini et attribué à une personne en charge de l'atteindre. Sa définition doit être claire, précise. Son exécution ne doit pas dépendre d'éléments dont il n'a pas la maîtrise.

- Mesurable : le projet doit être mesurable, avec une évaluation d'impact qualitative et/ou quantitative. Les indicateurs chiffrés devant être incontestables.
- Atteignable : le projet doit pouvoir aboutir dans le laps de temps prévu et avec les moyens à la disposition du porteur.
- Réaliste : le projet doit être réaliste, c'est-à-dire ne pas comporter dans son essence des éléments impossibles à réunir.
- Temporellement défini : le projet doit être inscrit dans le temps, avec une date de fin et éventuellement des points intermédiaires.
- Inclusif : le projet devra être le plus inclusif possible dans sa conception et sa réalisation et pouvant bénéficier au plus grand nombre

2.3 Limites

La commission est apaisante et n'est donc pas une instance de discussion des politiques publiques municipales ou métropolitaines.

L'utilisation des moyens mis à disposition par la commission à des fins privées, professionnelles ou politicienne est proscrite.

Les propos, échanges, activités et publications de la commission ne peuvent avoir de caractère diffamatoire, injurieux ou discriminant (raciste, sexiste, validiste...) ; la commission doit se conformer à la loi.

Les membres ne peuvent prendre de décision engageant la Ville de Lyon et la Mairie du 9^e sans avoir obtenu au préalable l'accord de celle-ci.

3. Intégration/radiation

3.1 Intégration

Toute personne souhaitant s'investir dans la commission en fait la demande auprès de la Mairie du 9^e (gzd9@mairie-lyon.fr). Un premier formulaire est adressé, puis un entretien préalable est assuré, permettant de présenter l'initiative du Quartier Zéro Déchet, de valider les motivations et de présenter et faire adhérer le-la futur-e membre à la charte.

3.2 Radiation

En cas de non-respect de la présente charte, le-la maire d'arrondissement, après avoir mis en demeure l'intéressé-e de fournir ses observations dans un délai raisonnable, peut prendre une mesure d'exclusion à l'encontre d'un membre.

4. Fonctionnement

4.1 Périodicité

La commission se réunit par défaut à l'occasion des 3 temps forts :

- En mars pour organiser la Voie est Libre de mai
- En juin pour célébrer l'événement de fin d'année
- En septembre pour organiser la Semaine européenne de réduction des déchets, qui a lieu en novembre.

En plus des 3 temps forts, la commission se réunit à 3 autres occasions, afin que la commission se réunisse tous les 2 mois, soit 6 fois par an (par exemple : janvier, mars, mai, juin, septembre, novembre). Les dates des 6 commissions seront, dans la mesure du possible, fixée en début d'année scolaire.

Les membres de la commission seront invité-es au moins deux semaines avant la date de la réunion par la mairie du 9^e.

4.2 Animation

L'ordre du jour est préparé par la Mairie du 9^e arrondissement avec les propositions amont des membres de la commission.

La durée de présentation et de discussion de chaque point à l'ordre du jour sera fixée dans ce dernier, de façon à ce que les commissions n'aient pas une durée supérieure à 120 minutes.

Les commissions seront co-animées par tous les membres de la CEM.

À chaque réunion sont désigné-es :

- Un-e facilitateur-trice : anime les différents temps de la réunion et distribue la parole entre les participant-es. Des temps de préparation en amont de la CEM pourront être prévus entre la mairie du 9^e et cette personne facilitateur-trice.
- Un-e catalyseur-se de décision : doit provoquer la prise de décision collective
- Un-e cadenceur-se : informe régulièrement les participant-es de l'avancée temporelle de la réunion et propose d'accélérer ou ralentir la séquence.
- Un-e scribe : prend des notes, consigne les décisions et transmet le compte-rendu.

Le rôle de facilitateur-trice sera désigné lors de la séance précédente, afin que ce.tte dernier.e puisse préparer la commission en amont avec la Mairie du 9^e.

Les réunions respectent les principes fondamentaux de la communication non violente.

La participation active, régulière et constructive, l'acceptation des contraintes et limites de chacun-e, l'écoute, le non-jugement ainsi que le respect de la présente Charte sont des conditions *sine qua non* d'appartenance à la commission. Cette condition s'applique à tou-te-s les participant-es.

ANNEXE

La Communication NonViolente

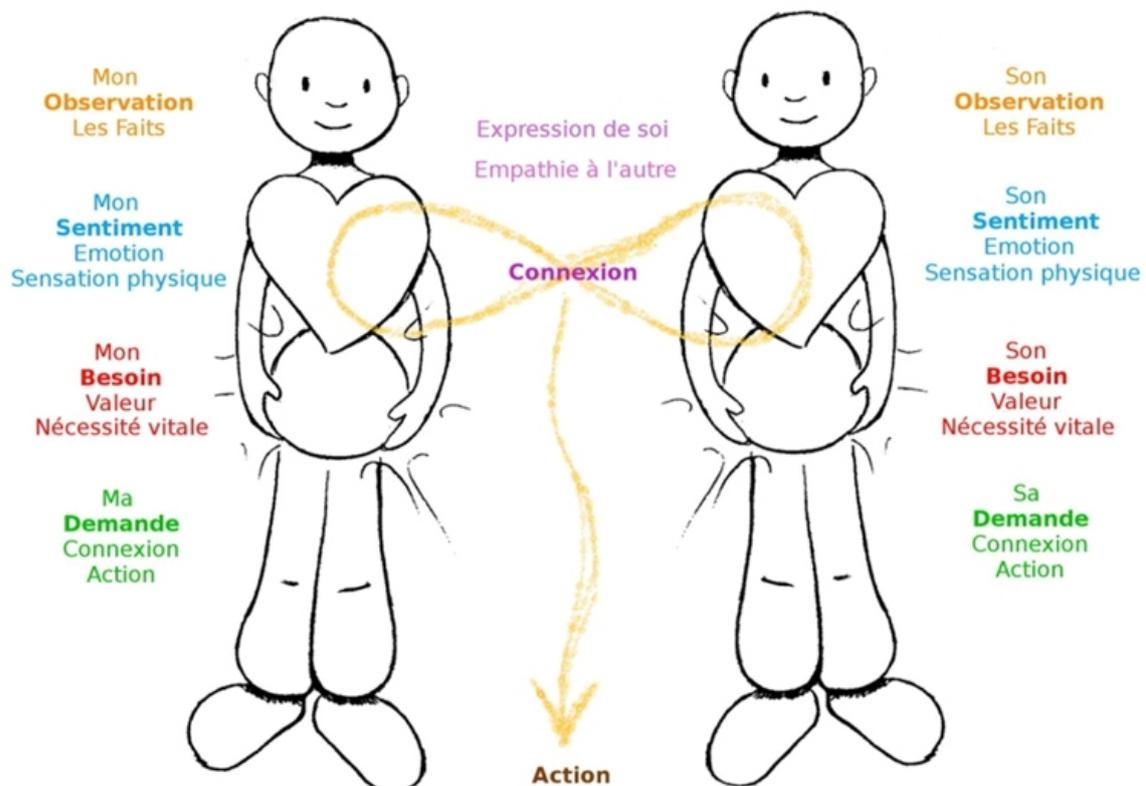
4 étapes, 2 modes

EXPRESSION AUTHENTIQUE

Exprimer avec clarté ce qui se passe en moi
sans jugement ni exigence

REFLET EMPATHIQUE

Recevoir avec empathie ce qui se passe en l'autre
sans entendre ni critique ni exigence



Motivée par l'élan de contribuer au bien-être de toutes les parties concernées

Dessin réalisé par Célia Portail - celiaportail.blogspot.com